

Projet photovoltaïque au sol « Moulinery est »

Mirepeisset (11)



27/11/2025

Table des matières

<i>Projet photovoltaïque au sol « Moulinery est »</i>	<i>1</i>
1. <i>Préambule</i>	3
1.1. Contexte	3
1.2. Le projet photovoltaïque en quelques mots.....	3
2. <i>Présentation d'Albioma</i>	4
2.1. Le Groupe Albioma, producteur d'énergie	4
2.2. Trois zones en France dédiées au photovoltaïque dont Albioma Solaire France ..	6
2.3. Présence sur toute la chaîne de valeur	6
3. <i>Description du projet photovoltaïque</i>	7
3.1. Données générales	7
3.2. Raccordement envisagé	8
3.3. Implantation prévisionnelle du projet.....	8
3.4. Valorisation et calendrier du projet	9
3.5. Gestion de l'eau	9
3.6. Imperméabilisation des sols.....	10
3.7. Réversibilité du projet.....	10
3.8. Démantèlement en fin de vie des panneaux photovoltaïques	10

1. *Préambule*

1.1. Contexte

La demande porte sur la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de **MIREPEISSET dans l'Aude (11)**. L'objectif de ce projet est double : réhabiliter une friche agricole et produire de l'énergie électrique d'origine renouvelable.

Ce projet est porté par le propriétaire ainsi que par la société ALBIOMA SOLAIRE FRANCE qui est un producteur d'énergies renouvelables, spécialisée dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation et maintenance d'installations photovoltaïques.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) prévoit une production d'électricité renouvelable de 200 TWh en 2035. Le parc photovoltaïque devra en effet passer de 16 gigawatts (GW) à 54, voire 60 GW en 2030, en vue d'atteindre 75 à 100 GW en 2035, soit un doublement au minimum du rythme d'installation actuel.

1.2. Le projet photovoltaïque en quelques mots

Le projet se situe sur une friche agricole : le terrain est parfois pâturé par les chevaux du propriétaire pour l'entretien du site. Le projet photovoltaïque va alors permettre de donner une nouvelle utilisation à ce terrain.

La société ALBIOMA SOLAIRE FRANCE, et le propriétaire ont signé en 2025 une Promesse de Bail Emphytéotique pour le développement, la construction et l'exploitation sur les parcelles A285, A287, A288, A294, A300, A301. Le propriétaire et ALBIOMA s'engageront ensuite ensemble sur un bail de 30 ans.

Le propriétaire conservera sa qualité de propriétaire pendant toute la durée du bail.

À l'issue de ce bail, tous les équipements constituant la centrale PV sont **démantelés** et envoyés dans des filières de recyclage adaptées. Le site est remis en son état d'origine.

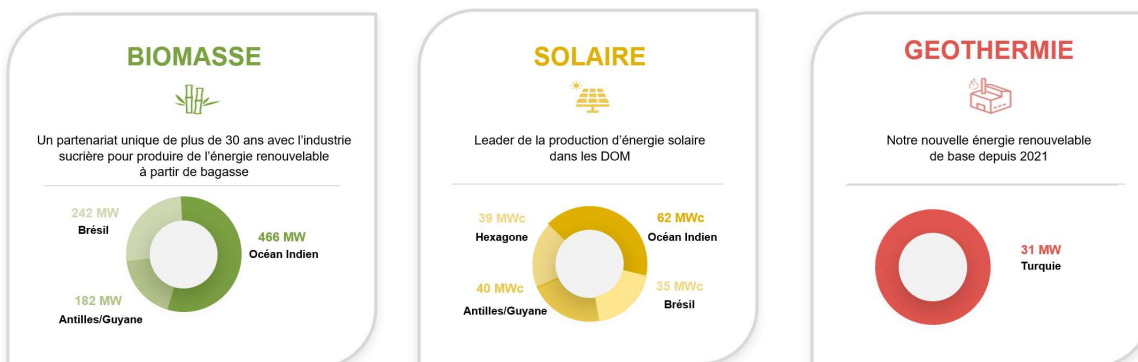
2. Présentation d'Albioma

2.1. Le Groupe Albioma, producteur d'énergie

Albioma est un producteur d'énergie indépendant engagé dans la transition énergétique grâce à la biomasse, au photovoltaïque et à la géothermie.

Le Groupe, implanté en Outre-mer français, à l'Île Maurice, au Brésil, au Canada, en Australie et en Turquie a développé depuis 25 ans un partenariat unique avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre.

Albioma dispose en 2024 d'une **puissance installée de plus de 1 GW** répartie entre 16 centrales thermiques cumulant 889 MW, 540 centrales photovoltaïques représentant 176 MWc et 31 MW de géothermie. Albioma produit 40 % de l'électricité de la Réunion, 29 % de l'électricité de la Guadeloupe, 18% de l'électricité de la Martinique et 45 % de l'électricité à l'Île Maurice.



CHIFFRES CLÉS

268 M€
EBITDA en 2024

844
experts

> 1 GW
capacité installée

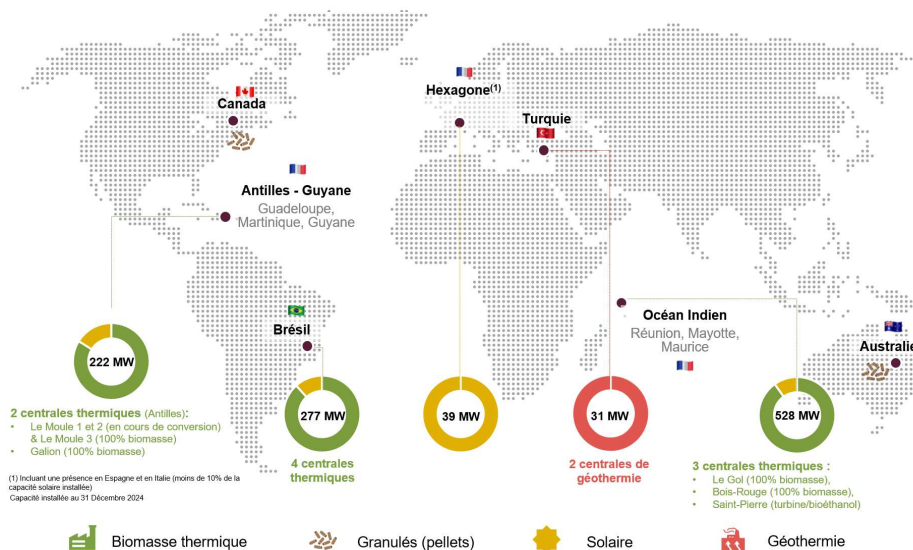
2.4 TWh
électricité vendue par an

808 M€
chiffre d'affaires en 2024

17
centrales thermiques

> 1 GW de capacité installée

889 MW de biomasse thermique, 176 MWp de solaire et 31 MW de géothermie



De fortes parts
de marché
(2022)

40%
de l'électricité produite
à La Réunion

27%
en Guadeloupe

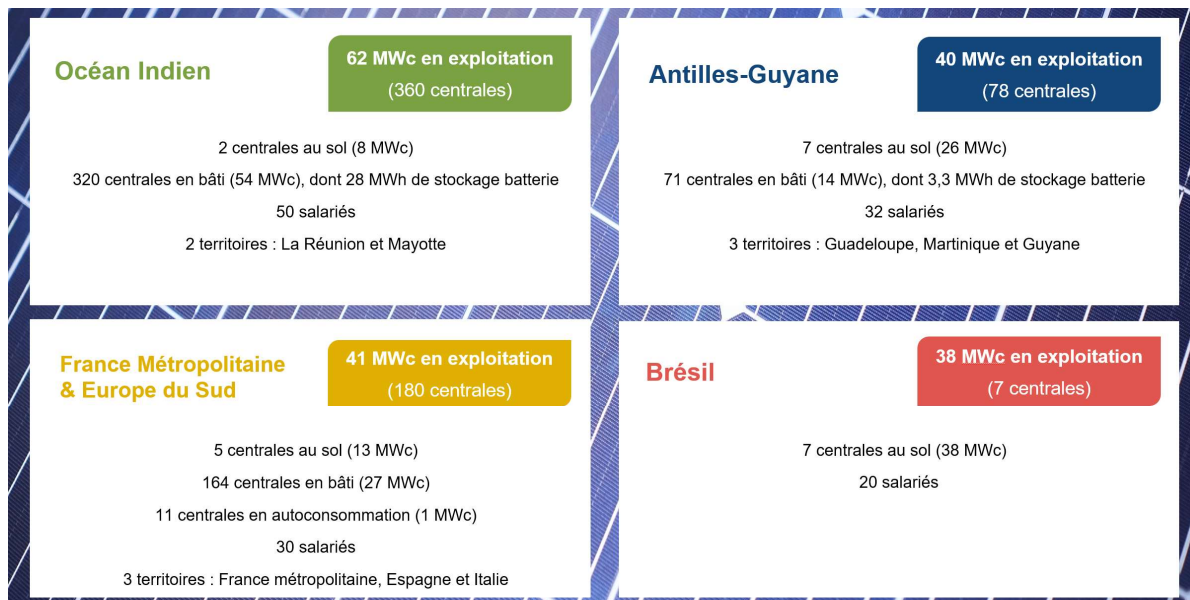
18%
à la Martinique

45%
à Maurice

La production annuelle d'énergie des installations d'Albioma s'élève à 2,4 TWh soit **l'équivalent de la consommation moyenne d'environ 2,6 millions de personnes**. Albioma est ainsi le deuxième producteur français de production d'électricité à partir de la biomasse et le premier producteur indépendant d'électricité dans les départements d'Outre-mer. Partenaire historique des agro-industriels, Albioma développe, construit, finance et exploite des centrales dans le cadre de contrats long terme sécurisés.

2.2. Trois zones en France dédiées au photovoltaïque dont Albioma Solaire France

Leader du photovoltaïque en Outre-mer, Albioma développe également cette activité **en France métropolitaine depuis 2010**. Acteur spécialisé dans l'énergie solaire, Albioma Solaire France, filiale à 100% d'Albioma SA, gère et développe un parc photovoltaïque de près de **41 MWc répartis en toitures de bâtiments agricoles, tertiaires, industriels et en centrales au sol**, grâce à ses équipes localisées à Avignon.



2.3. Présence sur toute la chaîne de valeur

Albioma intègre l'ensemble des compétences, et est **présent sur toute la chaîne de valeur**, de la naissance **des projets photovoltaïques** à leur démantèlement si nécessaire, en passant par les phases de développement, de construction et d'exploitation. **Albioma est à vos côtés tout au long de la vie du projet.**



3. Description du projet photovoltaïque

3.1. Données générales

Nom du projet	MOULINERY EST
Région / Département	OCCITANIE / Aude
Commune	MIREPEISSET 11 120
Lieudit/adresse	Lieudit Moulinery est
Parcelle cadastrale	A285, A287, A288, A294, A300, A301
Surface des parcelles cadastrales	12 443 m ²
Type de terrain	Friche agricole
Surface clôturée	0,95 ha
Puissance installée prévisionnelle	999 kWc
Emprise des panneaux solaires au sol	0,37 ha (40% de la surface clôturée)
Espace inter-rangées	2,5 m
Point bas de la structure PV	1,10 m
Type de projet envisagé	Fixe
Distance de raccordement estimée	518 m
Productible estimée	1 467 kWh/kWc
Production annuelle estimée	1 500 MWh/an
Equivalent personnes alimentées	670 personnes/an
CO2 évité par an	20 tonnes/an
Durée d'exploitation	30 ans

Tableau 1 : Données générales du projet

3.2. Raccordement envisagé

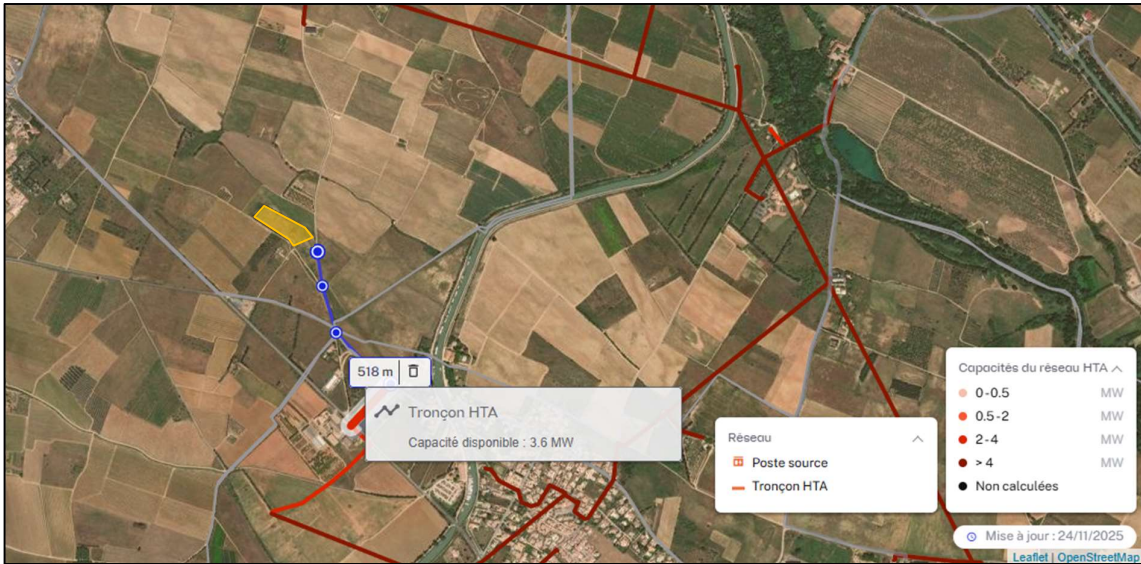


Figure 3 : Raccordement envisagé du projet

Le raccordement pourrait se réaliser directement au tronçon HTA (connecté au poste source de CESSÉ) situé à 518 m du poste de livraison en suivant les voies publiques, et qui possède aujourd'hui 3,6 MW de capacité disponible.

3.3. Implantation prévisionnelle du projet



Figure 4: Implantation prévisionnelle du projet

3.4. Valorisation et calendrier du projet

Ce projet pourrait être inclus dans le projet d'arrêté guichet sol. Ce nouveau projet d'arrêté prévoit un achat de l'électricité à un prix plus élevé pour les projets de moins de 1MW, ce qui permet de multiplier les petits projets sur le territoire, moins impactant pour l'environnement et les populations locales. Si l'examen au cas par cas délivre un avis favorable au projet sans besoin d'évaluation environnementale, il suffira de réaliser une déclaration préalable afin d'effectuer les travaux ce qui permet d'envisager une mise en service en Novembre 2027 environ. S'il est nécessaire de faire une étude d'impact environnementale plus poussée, la mise en service sera plutôt envisagée pour Novembre 2029.

Cependant, aucune date n'est figée et tout dépendra des aménagements nécessaires pour la viabilité du projet.

3.5. Gestion de l'eau

La conception des structures photovoltaïques permet de supprimer les effets d'imperméabilisation des sols ainsi que la création de rigoles. La faible largeur des rangées, l'espace entre les rangées et l'espacement entre les modules (2 cm environ) permettent à l'eau de s'écouler et de se diffuser sur l'ensemble de la parcelle.

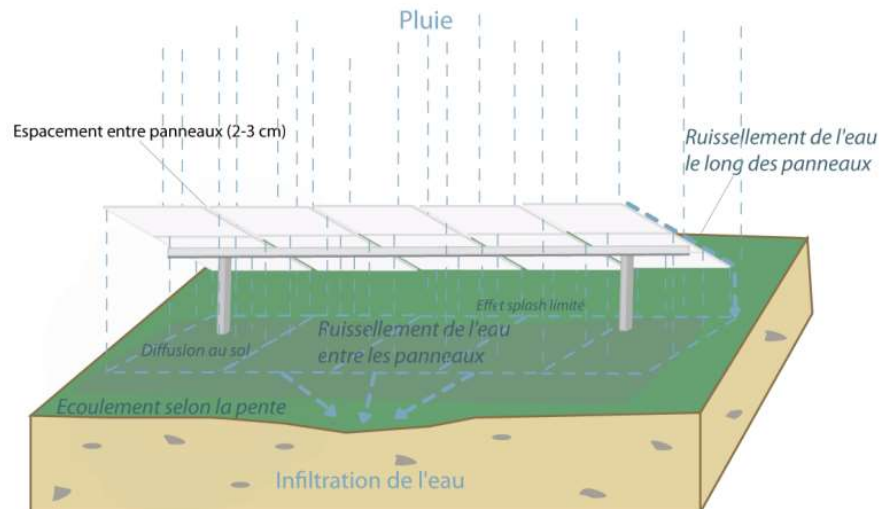


Figure 5 : Effet de l'installation de tables PV en plein champ sur le ruissellement et l'écoulement des eaux de pluie, source ENCIS

3.6. Imperméabilisation des sols

La superficie qui n'est plus exploitable du fait de l'installation photovoltaïque, hors locaux techniques non situés sur la parcelle, est inférieure à 5% de la superficie totale couverte par l'installation photovoltaïque. Elle correspond aux pieux des structures et aux locaux techniques nécessaires à l'installation.

Durant l'exploitation de la centrale photovoltaïque, aucun usage ne sera à même d'entraîner une imperméabilisation ou un tassement significatif des sols si ce n'est le passage de véhicules sur le site pour la maintenance ou la sécurité. Ces derniers emprunteront les chemins prévus à cet effet. Les surfaces imperméabilisées concernent les locaux techniques.

Les vis/pieux imperméabiliseront le sol sur de très petites surfaces régulièrement réparties sur le site, à distance les uns des autres. Cela n'entraînera pas d'effet barrière et n'est donc pas de nature à modifier de façon notable le ruissellement de surface, l'infiltration des eaux pluviales et l'écoulement des eaux souterraines. Les pistes lourdes (87m²) et les pistes légères (1 895m²), bien qu'elles modifient le coefficient de ruissellement, ne seront pas imperméables, et laisseront l'eau s'infiltrer dans le sol. Les installations de panneaux n'imperméabilisent pas le sol : surface couverte limitée à 40% du site, les structures ont une inclinaison qui permet à l'eau de s'écouler.

Ainsi, l'imperméabilisation réelle est faible, limitée aux pieux/vis et aux locaux techniques, et répartie sur toute la surface du site clôturé : aucune grande superficie imperméabilisée d'un seul tenant ne sera créée.

3.7. Réversibilité du projet

Qu'il s'agisse de la **réversibilité technique** ; impact des travaux sur les sols notamment, ou de la **réversibilité contractuelle** ; anticiper le démantèlement en fin de vie de l'exploitation, tout projet photovoltaïque doit favoriser des systèmes qui permettent un retour à l'état initial de la parcelle.

ALBIOMA prévoit d'installer des fondations avec des pieux vissés ou battus, qui évitent de dégrader excessivement la qualité du sol. Notons toutefois que cette solution reste à valider par une étude de sol, qui sera réalisée avant la construction.

3.8. Démantèlement en fin de vie des panneaux photovoltaïques

L'installateur photovoltaïque s'engage à effectuer le démantèlement en fin de vie de l'installation et à remettre le site en l'état d'origine.

La société ALBIOMA est membre de SOREN France, anciennement PV Cycle, une association à but non lucratif, créée pour mettre en œuvre l'engagement des professionnels du photovoltaïque sur la création d'une filière de recyclage des modules en fin de vie. Aujourd'hui elle gère un système complètement opérationnel de collecte et de recyclage pour les panneaux.

Le recyclage en fin de vie des panneaux photovoltaïques est devenu obligatoire en France depuis août 2014.



Tous les autres éléments compris dans la centrale photovoltaïque seront envoyés dans des filières de recyclage adaptées.



Il est temps de
changer d'énergie !

ALBIOMA Solaire France

Ecoparc Courtine - ZI Courtine
120 rue Jean-Marie Tjibaou
84 000 AVIGNON
France

Tel : 04 13 15 80 87

www.ALBIOMA.com

